

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2209

Edition du  
18 juin 2018

DANS CE NUMÉRO

---

**Les droits populaires servent aussi à questionner l'économie** (Jean-Daniel Delley)

Bien que rejetées, nombre d'initiatives soulèvent des problèmes qu'il est faux de ne pas traiter

**Le droit des affaires et les affaires du service public** (Yvette Jaggi)

La révision du droit de la société anonyme s'opère à un moment difficile pour les entreprises en mains publiques

**Mondialisation: le rôle des fonds d'investissement** (Jean-Pierre Ghelfi)

Augmenter la rentabilité des multinationales pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires

**Deux artistes vaudois sortent du «purgatoire»** (Pierre Jeanneret)

A voir: Raoul Domenjoz à Lausanne, Eugène Burnand à Moudon

# Les droits populaires servent aussi à questionner l'économie

Bien que rejetées, nombre d'initiatives soulèvent des problèmes qu'il est faux de ne pas traiter

Jean-Daniel Delley - 13 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33316>

Nombre d'initiatives populaires mettent le doigt sur de vrais problèmes. Mais, trop souvent, elles proposent des solutions inadéquates. Cela ne justifie pas leur rejet pur et simple par les autorités qui ne se préoccupent même pas de trouver les réponses nécessaires.

L'initiative Monnaie pleine offre un exemple parfait de cette manière cavalière d'aborder un problème. Les initiants, en attribuant à la Banque nationale la compétence exclusive pour créer de la monnaie, [visaient](#) notamment à stabiliser le système monétaire et à éviter des crises financières.

Les opposants, Conseil fédéral et Parlement compris, ne sont pas entrés en matière. Pour le gouvernement, tout va bien. La Suisse a déjà imposé aux banques des exigences accrues en matière de liquidités et de fonds propres. Même certitude de la part de l'[Association suisse des banquiers](#): le système fonctionne bien; l'initiative comporte des risques considérables et nuirait à la place économique et financière. Même indifférence de la part du Parlement qui s'est limité à dénoncer les erreurs de diagnostic et les fausses solutions des initiants. S'il est justifié de mettre en évidence les faiblesses de l'initiative (DP [2197](#), [2198](#) et

[2199](#)), pourquoi ne pas saisir l'occasion de réguler sérieusement le secteur bancaire?

Car en la matière, cette tranquille certitude n'a pas lieu d'être. La crise financière de 2008 n'a pas conduit aux réformes qui permettraient d'écartier un nouveau crash ou pour le moins d'en atténuer le choc. Des économistes réputés tels [Simon Johnson](#), ancien chef économiste du Fonds monétaire international, et [Anat Admati](#) préconisent l'obligation pour les banques de disposer de fonds propres à hauteur de 20 à 40% de leur bilan. Faute de quoi l'Etat devra venir à leur secours en cas de crise: *too big to fail*. Ces exigences, les banques s'y opposent avec véhémence car elles diminueraient leur taux de profit. Voilà comment il faut comprendre le «*bon fonctionnement du système*»!

Cet argumentaire – on agit déjà dans le sens de l'initiative et il ne faut pas nuire à l'économie – constitue un standard commode pour se débarrasser de propositions gênantes. Voyez par exemple les initiatives [contre le mitage du territoire](#), [pour des entreprises responsables](#), [pour une eau potable propre et une alimentation saine](#) ou encore [pour une Suisse libre de pesticides de synthèse](#). Le Conseil fédéral partage les

préoccupations des initiants, énumère les mesures prises et retourne aux affaires courantes. Certes, ces demandes manquent parfois de nuances. Acceptées sans autre, elles pourraient toucher brutalement les acteurs concernés. L'économie ne le supporterait pas, telle est l'antienne à laquelle aucune revendication ne résiste.

Or on le sait bien, dans les dossiers cités ci-dessus, tout ne va pas bien. Le grignotage des terres agricoles se poursuit avec une belle constance (DP [2208](#)), des multinationales domiciliées en Suisse se comportent comme des [prédateurs](#) des pays pauvres, [l'eau potable](#) contient trop de pesticides, tout comme les [fruits et légumes](#). Oui, mais attention à ne pas nuire à l'économie, cet acteur anonyme auquel nous serions livrés pieds et poings liés.

En réalité, cet argumentaire privilégie à la fois le court terme et des intérêts particuliers. L'impact sur la santé et l'environnement ne pèsent guère dans le débat. Alors même que si nous intégrions ces effets dans le calcul purement économique, nous constaterions que l'inaction induit à terme des coûts de santé publique et environnementaux bien plus élevés que ceux d'une action décidée. Lisez les *Messages* du

Conseil fédéral: il n'est question que de compétitivité à préserver et de charges pour l'économie, à éviter bien sûr. Rien par contre sur ce qui

pourrait être entrepris pour éviter ou atténuer les effets futurs de nos comportements actuels.

L'initiative populaire permet de

lancer un débat, telle est sa fonction première. En refusant le plus souvent d'entrer en matière, les autorités ferment prématurément ce débat.

## Le droit des affaires et les affaires du service public

La révision du droit de la société anonyme s'opère à un moment difficile pour les entreprises en mains publiques

Yvette Jaggi - 17 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33326>

Silence au Conseil national sur les problèmes du moment. Pas un mot sur La Poste, aucune allusion à la banque Raiffeisen, au cours du long débat sur la révision du droit de la société anonyme (SA) qui a occupé toute la journée du 14 juin. On a beaucoup parlé en revanche des [quotas de femmes](#) introduits de justesse dans les conseils d'administration et les directions des sociétés cotées en bourse.

Le double silence sur l'actualité s'explique par des raisons formelles. Prioritaire en l'occurrence, le Conseil national a examiné la modification d'environ 140 articles du Code des obligations, accompagnée par la révision partielle de plusieurs autres actes législatifs proposée par le Conseil fédéral dans un *Message* de 272 pages datant du 23 novembre 2016 - trois semaines après l'aboutissement de l'initiative populaire [Entreprises responsables](#) dont le Conseil fédéral vient de

proposer le rejet... alors que, de son côté, le Conseil national adoptait à une confortable majorité le [contre-projet](#) élaboré par sa commission chargée de l'examen du nouveau droit de la SA.

Par ailleurs, la dérive de [Car Postal](#) a fait l'objet de moult interventions parlementaires auxquelles il a été déjà répondu en partie. Surtout le Conseil fédéral a émis le 11 juin un communiqué restreignant la décharge accordée au conseil d'administration pour l'exercice 2017. Quant au cas de la banque coopérative [Raiffeisen \(DP 2199\)](#), il relève des instances de surveillance qui viennent de rendre leur rapport, accablant pour le conseil d'administration et la direction générale.

### Inadéquations

En réalité, le cas de ces deux entreprises met en évidence plusieurs inadéquations: entre leur organisation et leur mission d'une part et, d'autre

part, entre leur mode de fonctionnement et leurs activités.

Quand la Confédération, actionnaire unique de La Poste et donc de sa filiale Car Postal, met l'ex-régie dans l'obligation de produire un rendement, elle l'incite à réaliser un bénéfice d'exploitation. Par exemple en renonçant à remplir son devoir de service public à toute la population - ce qui entraîne des protestations justifiées de la part des clients-contribuables. Car Postal a cru trouver - et pu maintenir pendant une bonne décennie - la parade en surfacturant des prestations subventionnées. Le scandale, qui a éclaté au début de l'année, a pris depuis lors des dimensions fatales pour la présidente de la direction de La Poste, pour tous les dirigeants de Car Postal et pour un nombre croissant de membres du conseil d'administration.

Dans le nouveau droit de la SA, les règles en matière de responsabilité des corporations

publiques et de leurs représentants à l'égard des sociétés dont elles sont actionnaires restent valables, sous réserve d'une solidarité différenciée entre administrateurs et dirigeants d'une part et réviseurs de l'autre.

Le cas de la banque suisse Raiffeisen est évidemment différent, puisqu'elle constitue une fédération de sociétés coopératives pour lesquelles les règles de bonne gouvernance ressemblent à celles qui prévalent pour les sociétés anonymes. Pour la fédération, tout laisse présager que le règlement de la crise actuelle passera par la [transformation en SA](#) de la banque systémique, tandis que les sociétés locales et régionales pourront rester ces coopératives qui font leur originalité et motivent l'attachement de leur clientèle participative. Avant d'en arriver là, les membres du conseil d'administration, qui n'ont manifestement pas su maîtriser les agissements de leur bouillonnant directeur Pier Vincenz et de son équipe, devront tous avoir changé, parce que [tous responsables](#). Moyennant quoi, la décharge pourrait être votée en fin d'année, selon la demande de l'assemblée houleuse et vengeresse que les délégués des sociétés Raiffeisen «*de base*» ont tenue le 16 juin à Lugano.

Mais les organes des sociétés ne sont pas seuls en cause dans la survenance des crises précitées. Spécialiste du droit

de la SA dont il a inspiré la réforme de 1991 et avocat d'affaires de haut vol, l'ancien professeur de l'Université de Zurich Peter Forstmoser était un proche de Pier Vincenz qu'il a conseillé pour des transactions désormais reconnues comme frauduleuses. Autre victime académique de l'ex-directeur général Vincenz qui vient de passer plus de 100 jours en préventive, l'ancien président de la banque Raiffeisen, [Johannes Rüegg-Stürm](#), encore titulaire de la chaire de *Corporate Governance* à l'Université de Saint-Gall...

### **Rémunérations abusives et responsabilité engagée**

La révision en cours du droit de la SA devrait permettre d'inscrire dans la loi les effets de l'[initiative Minder](#) contre les rémunérations abusives, réglementées depuis novembre 2013 par une simple ordonnance. Les [salaires et bonus](#) des présidents et directeurs d'anciennes régies fédérales et de sociétés ou d'établissements en mains publiques ont effectivement diminué depuis 2015. Seuls les directeurs des CFF et de Swisscom (ce dernier non soumis à l'ordonnance précitée) touchent un revenu annuel encore supérieur au million de francs.

Il faudra du temps – et peut-être d'autres fautes et dommages – pour que l'ordre règne dans les affaires situées aux franges des secteurs public et privé. La question de la responsabilité et celle des

conflits d'intérêts feront encore l'objet de longs débats que [Christoph Blocher](#) sait comment régler. Pour lui, les entreprises publiques représentent une hérésie, dans laquelle on ne sait jamais qui répond de quoi. Dans les sociétés privées, le patron assume pleinement la conduite des affaires, errements et insuccès compris.

Avec certitude, on voit se profiler le prochain problème. Il concerne à nouveau une banque systémique, Postfinance, issue de l'ancien service des comptes de chèques postaux ([DP 2202](#)). Avec son modèle d'affaires amputé sous l'influence des banques, qui redoutaient une puissante concurrence, elle ne peut avoir qu'une activité tronquée. En clair, elle n'a pas l'autorisation d'accorder des crédits aux particuliers ni aux entreprises. Résultat: Postfinance, qui héberge en fait une épargne ascendant à plus de 120 milliards de francs, doit impérativement la placer auprès de la Banque nationale, qui prélève un intérêt négatif. Du coup, le trafic des paiements par compte de chèque postal, qui représentait environ 70% des bénéfices réalisés par La Poste, ne rapporte plus grand-chose, voire carrément plus rien. L'an dernier, pour la première fois de l'histoire, Postfinance n'aura pas versé de dividende. Et la spirale négative ne va pas s'inverser. Mais le Conseil fédéral ne semble pas s'en alarmer.

Décidément le soi-disant New

*Public Management*, qui prétendait alléger l'Etat, l'aura en réalité affaibli. Parce qu'on a libéralisé à contrecœur

affirme la droite. Parce que l'économie privée a préservé ses activités profitables constate l'observateur. De fait,

les entreprises chargées d'accomplir avec profit un service public partiellement subventionné sont à la peine.

## Mondialisation: le rôle des fonds d'investissement

Augmenter la rentabilité des multinationales pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires

Jean-Pierre Ghelfi - 12 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33309>

«*Tant que ces 15% resteront [l'objectif de rentabilité des financiers anglo-saxons], rien ne changera.*» C'est une phrase pêchée au hasard des lectures. On la met de côté en se disant qu'elle pourra peut-être servir un jour. Elle figurait dans un article du [Monde](#) du 28 décembre dernier. Son auteur est Patrick Artus, économiste à la banque [Natixis](#). Son propos peut nous aider à pénétrer le trou noir de la finance internationale, anglo-saxonne ou autre (voir aussi [DP 2208](#)).

Les astronomes désignent sous le terme de trou noir des astres dont la densité est si extrême que la lumière ne peut s'en échapper, de sorte qu'ils demeurent invisibles même à l'aide de puissants télescopes. On peut néanmoins détecter leur existence d'après l'attraction qu'ils exercent sur leur environnement proche et lointain.

La finance internationale se différencie d'un trou noir en ce qu'elle n'est pas invisible. En outre, elle n'exerce pas une attraction aussi extrême, mais cependant suffisante pour

modeler le fonctionnement de l'économie mondiale qui s'est développée ces dernières décennies.

### 7 suivi de 13 zéros

Les banques classiques n'en sont pas le moteur principal, même si elles y participent activement. Ce sont plutôt les fonds d'investissement, spécialisés dans la gestion d'actifs (*asset management*). L'argent dont ils disposent leur est confié par des personnes fortunées, des assurances, des caisses de pension ou des fonds souverains (étatiques). Leurs compétences particulières en matière de gestion leur permettent d'offrir des rémunérations supérieures à celles que peuvent proposer les instituts financiers traditionnels.

Ces fonds collectent des montants considérables. Le marché mondial est estimé à plus de 70'000 milliards de francs — approximativement mille fois plus que le PIB des Etats-Unis. Parmi les dix plus importants, sept sont domiciliés aux Etats-Unis. Et le

plus grand de ces fonds, [Blackrock](#), gère à lui seul quelque 6'300 milliards de dollars investis dans quelque 17'000 sociétés réparties dans le monde entier.

Avec l'argent dont ils assurent la gestion, ils prennent des participations (c'est-à-dire acquièrent des actions) dans de grandes sociétés cotées en bourse. Ils interviennent ensuite auprès des directions de ces sociétés pour qu'elles augmentent leur rentabilité et versent des dividendes plus élevés aux actionnaires — parmi lesquels ils figurent.

### Prétendue mauvaise gestion

Un même mécanisme est à l'œuvre peu ou prou dans toutes les multinationales. Celles qui ne se conforment pas à cet objectif de 10% à 15% de rendement évoqué par Patrick Artus sont stigmatisées. Les fonds d'investissement dénoncent leur prétendue mauvaise gestion. Souvent la presse répercute leurs propos sans le moindre sens critique.

Les opinions publiques finissent par se convaincre que la gestion de ces sociétés laisse effectivement à désirer. Les actionnaires sont aussi incités à se manifester lors des assemblées générales et à exprimer leur mécontentement.

Les dirigeants des multinationales se voient ainsi conduits à se conformer à ce schéma, sous peine d'être démis de leurs postes et de perdre des rémunérations plus que confortables.

Les processus en cause ne s'arrêtent pas là. Il faut aussi prendre en compte la cotation en bourse des actions de ces sociétés. Celles qui remplissent ces objectifs de rentabilité voient leurs cours progresser, ce qui réjouit doublement les actionnaires: ils touchent des dividendes plus élevés et leur fortune augmente. Situation inverse pour les entreprises dont la rentabilité se «traîne» au-dessous de 10%. Les investisseurs se détournent de ces titres dont le cours baisse. Si elles empruntent de l'argent pour financer leur développement, elles doivent payer des intérêts plus élevés que ceux facturés à des sociétés mieux cotées.

## **Deux tiers pour les actionnaires**

La boucle est ainsi bouclée. Quelles en sont les

conséquences?

La première, la plus évidente, est que la hausse des dividendes versés aux actionnaires ne peut se faire qu'au détriment de l'argent nécessaire pour financer les investissements et pour améliorer la situation des salariés. L'ONG [Oxfam](#) a publié récemment une analyse du partage des profits des entreprises regroupées dans le [Cac 40](#) français.

Selon ce rapport, sur 100 euros de bénéfice des sociétés du Cac 40, 67 euros sont allés aux actionnaires et 27 euros aux investissements. Il en est donc resté 6 pour l'intéressement des salariés. Il n'y a aucune raison de penser que ce constat établi pour la France soit très différent de la réalité vécue en Suisse et dans les autres pays développés. Il est aussi vraisemblable que les entreprises de moindre importance adoptent un comportement analogue.

La deuxième conséquence est que l'objectif d'une maximisation des profits se traduit logiquement par la volonté de réduire les coûts de production. Donc de payer le moins cher possible les matières premières dont elles ont besoin et de s'implanter là où la main-d'œuvre est la plus «économique».

## **Contrairement à Georges Brassens**

La troisième conséquence est peut-être la plus perverse. Une partie de l'épargne confiée aux fonds d'investissement provient des fortunes des caisses de pension. Ces dernières sont tout naturellement soucieuses d'obtenir le meilleur rendement possible de leurs capitaux en vue de garantir le versement des rentes actuelles et futures. Si elles négligeaient cet objectif, les assurés ne manqueraient pas de critiquer leur gestion. Mais, ce faisant, elles contribuent à consolider les mécanismes décrits plus haut qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs et des travailleuses, tant sur le plan de leurs salaires que sur celui de la (dé)localisation des emplois.

Ce n'est donc pas le fait du hasard si la mondialisation acquiert mauvaise réputation car, contrairement aux [paroles](#) de la chanson de Georges Brassens, elle fait du mal à certains. Cette situation ne s'améliorera pas tant que n'interviendra pas un rééquilibrage entre la rémunération du capital et celle du travail. La Suisse et les autres pays doivent apporter une réponse à une situation devenue choquante, pour ne pas dire révoltante.

(A suivre)

# Deux artistes vaudois sortent du «purgatoire»

A voir: Raoul Domenjoz à Lausanne, Eugène Burnand à Moudon

Pierre Jeanneret - 15 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33322>

## Une belle rétrospective consacrée à Raoul Domenjoz

Raoul Domenjoz (1896-1978) est un peu oublié aujourd'hui. C'est aussi le cas d'un certain nombre de ses contemporains, artistes actifs surtout dans l'entre-deux-guerres et dans l'immédiat après-guerre: Charles Clément, François de Ribaupierre, Georges Borgeaud, Abraham Hermanjat, Paul Froidevaux et d'autres. Comme eux, Domenjoz subit encore une période de «purgatoire», ce temps où un créateur n'est plus considéré comme il a pu l'être de son vivant. Il est vrai que ces peintres se détournèrent des avant-gardes, et que leurs toiles restent assez «sages» et traditionnelles. Ce qui ne nous empêche nullement d'admirer leurs œuvres.

Raoul Domenjoz est né et mort à Lausanne. Mobilisé pendant la première guerre mondiale, il partit durant une pause au Sénégal pour y travailler, mais en revint rapidement avec le paludisme. En 1920 il s'installa à Paris, où il participa à plusieurs expositions personnelles et de groupes. Il effectua des séjours dans le Midi et à La Rochelle. En 1939, la guerre le força à retourner en Suisse, comme nombre d'artistes helvétiques exilés à Paris. Pendant le conflit il

exécuta plusieurs commandes de peintures murales, notamment pour des écoles.

[L'Espace Arlaud](#) présente une belle rétrospective de son œuvre. On y trouve des nus, par exemple le *Grand nu aux oiseaux* qui fait un peu songer à Bonnard. Plusieurs tableaux traduisent avec bonheur les édifices de la capitale française et la vie parisienne. On appréciera particulièrement ses vues du Pont Marie. Sur le plan technique, la pâte picturale est épaisse, le frémissement des arbres bien rendu par une série de traits de pinceaux parallèles. Là, Domenjoz reste à la fois proche des Impressionnistes et frise la modernité.

Le meilleur de son œuvre est sans doute dans ses marines. Il aimait visiblement les bords de mer, les ports, les barques de pêcheurs en Bretagne. Avec un métier certain, il rend bien les eaux bleues, verdâtres ou grises, les ciels et les nuages. On a là une belle peinture d'atmosphère. Les toiles de la dernière partie de sa vie nous paraissent en revanche plus lourdes.

Cette exposition, sise dans les vastes espaces nus du musée, vaut donc la visite.

«Raoul Domenjoz», *Espace Arlaud, Lausanne, jusqu'au 15 juillet.*

## Eugène Burnand, le peintre des campagnes vaudoises

Le cas d'Eugène Burnand (1850-1921) est différent. La popularité de son œuvre reste très grande, en tout cas dans le Pays de Vaud. On trouve des reproductions de ses toiles dans d'innombrables fermes de ce canton.

Sa vie est suffisamment connue. Rappelons seulement qu'il naquit près de Moudon, vécut à Schaffhouse, Zurich, Paris, Montpellier, Hauterive (NE), avant de revenir dans sa Broye natale, où il réalisa notamment ses grandes toiles devenues célèbres, comme *La Fuite de Charles le Téméraire*. Il peignit aussi de grands tableaux à sujets religieux, qui nous paraissent bien datés aujourd'hui. Burnand connut une grande notoriété de son vivant, en Suisse comme à Paris. Puis, cet artiste très traditionaliste fut un peu moqué, voire méprisé par les historiens de l'art. On a dit de lui que, dans ses toiles, il n'oubliait pas un poil du pelage de ses vaches. Mais on réhabilite depuis un certain nombre d'années une partie en tout cas de son œuvre.

Le [Musée](#) Burnand à Moudon présente à la fois sa collection permanente, et une exposition consacrée à la [Campagne d'autrefois](#). Dans la première,

l'épique *Charles le Téméraire* déjà cité, ainsi que de grandes compositions en rapport avec la seconde. La noblesse du travail de la terre est bien rendue dans *Le Faucheur*. Signalons aussi *Le Paysan* suivi de ses bœufs, le célèbre *Taureau dans les Alpes* qui, selon René Burnand (l'un de ses fils), incarne les valeurs de «virilité, force et courage des montagnards suisses de la fin du 19e siècle». Une autre toile nous montre deux vieillards assis sur le banc devant la ferme. Au premier plan, leurs vaches. Relevons un détail: alors que l'homme fume tranquillement sa pipe, la femme, elle, continue à travailler: elle épluche ses choux... Quant au *Labour dans le Jorat* (refait à l'identique suite à un incendie en

1915-1916), le même René Burnand en a dit ceci: «*Le labour est présenté comme un geste presque éternel, immuable dans un monde ravagé par la première guerre mondiale.*»

On le voit, Eugène Burnand nous montre des campagnes et des travaux agricoles idéalisés, dans des paysages sereins, bénis par le Créateur. On pourrait dire de lui qu'il est un peu le Millet protestant...

Malgré son conservatisme esthétique, il faut reconnaître ses qualités. Il fait preuve d'un métier époustouflant dans la représentation des animaux, saisis dans leurs mouvements. Par ailleurs, l'exposition temporaire nous présente de

petites toiles, moins connues, plus intimes et pleines de charme. Les gardiens de moutons font songer à des scènes bibliques. Et, plus inattendus, ses troupeaux de chevaux en Camargue: on sent que là, l'artiste se «*laisse aller*», fait vibrer sa palette, renonçant à la monumentalité et à une certaine grandiloquence.

Notons que le même billet d'entrée permet de visiter le Musée Burnand et le [Musée du Vieux-Moudon](#), tout à côté, où les outils des «*campagnes d'autrefois*» sont présentés de manière vivante.

---

«*Campagne d'autrefois*», Musée Eugène Burnand, Moudon, jusqu'au 25 novembre.



Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Les droits populaires servent aussi à questionner l'économie**

<http://www.initiative-monnaie-pleine.ch/messages-cles/#c1914>

<http://www.swissbanking.org/fr/medias/positions-et-communiqués-de-presse/l-asb-salue-le-net-rejet-de-l-initiative-monnaie-pleine>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32909>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32939>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32974>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Warum-die-Banken-wieder-Grenzen-ueberschreiten-werden/story/28108379>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Auf-Aufklaerungsmission-in-der-Bank-enstadt/story/21507034>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis461t.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis462t.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis473t.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis471t.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33279>

<https://initiative-multinationales.ch/skandale/>

<https://www.24heures.ch/suisse/eau-potable-contient-pesticides/story/18707768>

<https://pages.rts.ch/emissions/abe/test/1377414-pesticides-le-test.html>

### **Le droit des affaires et les affaires du service public**

<https://www.swissinfo.ch/fre/le-national-pour-des-quotas-de-femmes-au-sommet-des-soci%C3%A9t%C3%A9s-anonymes/44190560>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-68134.html>

<http://www.agefi.com/home/suisse-economie-politique/detail/edition/online/article/le-national-adopte-la-grande-reforme-du-droit-des-sa-477893.html>

<https://www.tdg.ch/suisse/doris-leuthard-maintient-confiance-poste/story/27362226>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/der-selbstbedienungsladen-raiffeisen/story/12714534>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32985>

<https://www.24heures.ch/economie/modele-cooperatif-raiffeisen-remis-question/story/22866622>

<https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/mark-branson-raiffeisen-wir-reden-von-kollektiven-versagen-ld.1395415>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/hsgprofessor-in-heikler-lage/story/31>

986043

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis348.html>

<https://www.24heures.ch/suisse/plusieurs-grands-patrons-accepter-salaire-baisse/story/26734594>

<https://www.weltwoche.ch/ausgaben/2018-24/artikel/der-staat-kanns-nicht-die-weltwoche-ausgabe-24-2018.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33084>

### **Mondialisation: le rôle des fonds d'investissement**

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/27/la-frenesie-autour-du-bitcoin-rappellent-qu-il-n-y-a-pas-d-economie-sans-bulles\\_5234750\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/27/la-frenesie-autour-du-bitcoin-rappellent-qu-il-n-y-a-pas-d-economie-sans-bulles_5234750_3232.html)

[https://www.natixis.com/natixis/jcms/j\\_6/fr/accueil](https://www.natixis.com/natixis/jcms/j_6/fr/accueil)

<https://www.domainepublic.ch/articles/33285>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Wie-Blackrock-leise-nach-der-globalen-Vorherrschaft-greift/story/18974966>

<http://www.oxfamfrance.org/rapports/justice-fiscale/cac-40-des-profits-sans-partage>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/CAC\\_40](https://fr.wikipedia.org/wiki/CAC_40)

<https://genius.com/Georges-brassens-la-mauvaise-reputation-lyrics>

### **Deux artistes vaudois sortent du «purgatoire»**

<http://musees.vd.ch/espace-arlaud/expositions/expositions-temporaires/raoul-domenjoz/>

<http://www.musees.vd.ch/musee-eugene-burnand/accueil/>

<http://www.musees.vd.ch/musee-eugene-burnand/expo-temporaire-2018/>

<http://www.musees.vd.ch/musee-du-vieux-moudon/accueil/>